

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 1 126 433 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

22.08.2001 Bulletin 2001/34

(51) Int Cl.7: **G09F 3/20, B65D 23/14**

(21) Numéro de dépôt: **01400309.9**

(22) Date de dépôt: **08.02.2001**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **16.02.2000 FR 0001916**

(71) Demandeur: **Labatut, Bernard
94300 Vincennes (FR)**

(72) Inventeur: **Labatut, Bernard
94300 Vincennes (FR)**

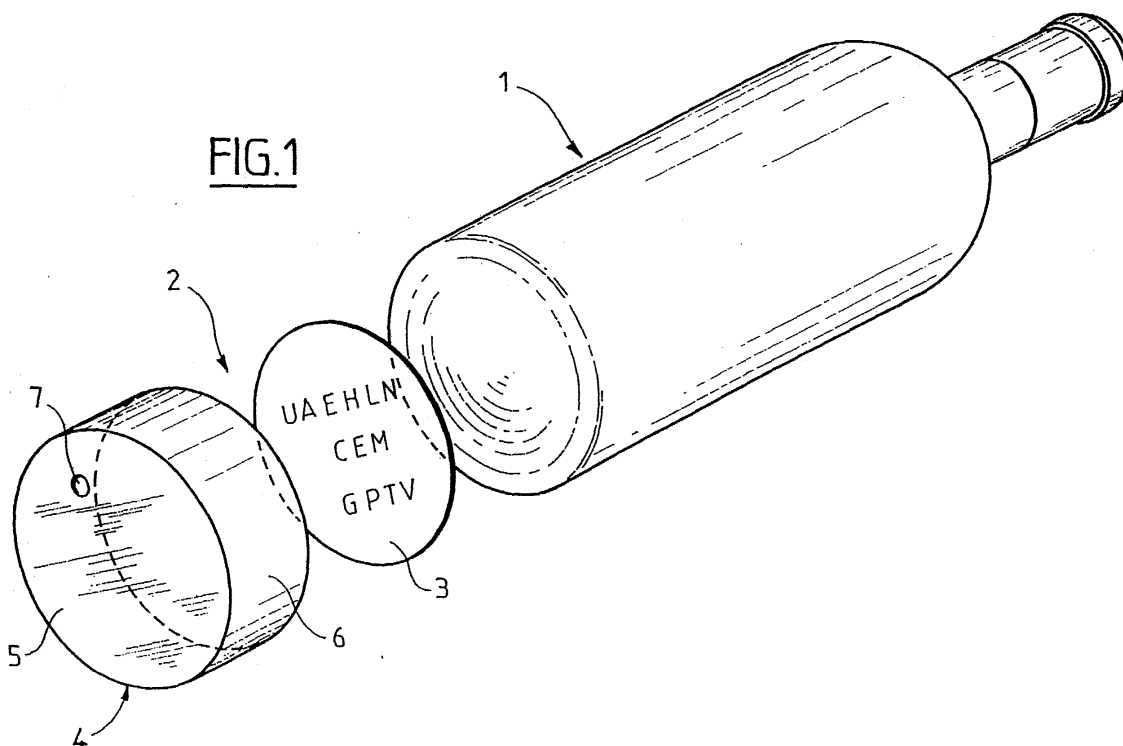
(74) Mandataire: **Casalonga, Axel
BUREAU D.A. CASALONGA - JOSSE
Morassistrasse 8
80469 München (DE)**

(54) Dispositif de présentation d'informations pour des bouteilles

(57) Dispositif de présentation d'informations pour des bouteilles, notamment des bouteilles de vin, disposées de manière que seule la partie de fond soit visible pour un observateur.

Le dispositif comprend un moyen de support d'informations 3 et un moyen de maintien 4 conformé de manière à pouvoir être fixé par emboîtement sur la par-

tie de fond d'une bouteille 1 pour maintenir le moyen de support d'informations en position sur le fond de la bouteille. De préférence, le moyen de maintien comprend un élément 4 en forme de godet, et le moyen de support d'informations est une étiquette circulaire 3 intercalée entre le fond de la bouteille 1 et ledit élément 4 en forme de godet.



EP 1 126 433 A1

Description

[0001] La présente invention se rapporte à un dispositif de présentation d'informations pour des bouteilles, notamment des bouteilles de vin, disposées de manière que seule la partie de fond soit visible pour un observateur.

[0002] Les bouteilles de vin sont en principe rangées en position plus ou moins horizontale, de manière que le vin se trouve toujours en contact avec le bouchon. Lorsque les bouteilles sont rangées dans des casiers ou par exemple dans des armoires à vin, l'étiquette disposée sur le ventre des bouteilles n'est pas visible.

[0003] Pour permettre à un observateur d'identifier et de sélectionner d'un seul coup d'oeil une bouteille parmi un grand nombre de bouteilles ainsi rangées, sans avoir à manipuler tout ou partie des bouteilles, il a déjà été proposé d'accrocher au col des bouteilles des étiquettes portant les informations nécessaires pour identifier les bouteilles.

[0004] Or, certains casiers à bouteilles et en particulier les armoires à vin sont conçus de manière que les bouteilles ne puissent y être rangées qu'avec le fond des bouteilles tournées vers l'observateur. Il n'est donc pas possible d'identifier de telles bouteilles par des étiquettes accrochées au col des bouteilles.

[0005] Le but de la présente invention est de fournir un dispositif simple de présentation d'informations pour des bouteilles, notamment des bouteilles de vin, permettant d'identifier des bouteilles disposées de manière que seule la partie de fond soit visible pour un observateur.

[0006] Le dispositif, objet de la présente invention, comprend un moyen de support d'informations et un moyen de maintien conformé de manière à pouvoir être fixé par emboîtement sur la partie de fond d'une bouteille pour maintenir le moyen de support d'informations en position sur le fond de la bouteille.

[0007] Suivant un mode de réalisation préféré, le moyen de maintien comprend un élément en forme de godet.

[0008] Dans le cadre de l'invention, le moyen de support d'informations et le moyen de maintien peuvent être réunis en un seul et même élément en forme de godet, auquel cas le moyen de support d'informations peut être constitué directement par le fond de l'élément en forme de godet. En d'autres termes, l'utilisateur peut inscrire les informations nécessaires pour l'identification de la bouteille directement sur le fond de l'élément en forme de godet.

[0009] Suivant un mode de réalisation préféré de l'invention, le moyen de support d'informations est constitué par une étiquette circulaire qui peut être intercalée entre le fond de la bouteille et le moyen de maintien.

[0010] Dans ce cas, le moyen de maintien est avantageusement transparent au moins à l'endroit de ladite étiquette.

[0011] Suivant une variante, le moyen de maintien

peut être constitué par un élément en forme de godet dont le fond est ajouré à l'endroit de la surface de support d'informations de ladite étiquette.

[0012] Le moyen de maintien peut être avantageusement constitué par un élément en matière plastique, par exemple en PVC, de préférence réalisé par thermoformage.

[0013] En se référant aux dessins annexés, on va décrire ci-après plus en détail un mode de réalisation illustratif et non limitatif d'un dispositif conforme à l'invention; sur les dessins :

- la figure 1 est une vue en perspective éclatée montrant une bouteille et un mode de réalisation du dispositif conforme à l'invention;
- la figure 2 est une vue correspondant à celle de la figure 1, montrant le dispositif conforme à l'invention en position sur le fond de la bouteille;
- la figure 3 est une vue en perspective d'un autre mode de réalisation du dispositif.

[0014] Selon la figure 1, une bouteille 1, qui peut être de préférence une bouteille de vin, est rangée en position horizontale, par exemple dans un casier ou une armoire à vin, de manière que le fond de la bouteille soit visible pour un observateur. Pour permettre à l'observateur d'identifier cette bouteille même si son étiquette ventrale n'est pas visible, un dispositif de présentation d'informations 2 peut être associé au fond de la bouteille 1.

[0015] Le dispositif de présentation d'informations 2 comprend une étiquette 3 servant de moyen de support d'informations, et un élément 4 en forme de godet servant de moyen de maintien.

[0016] L'étiquette 3 de forme circulaire, qui peut être par exemple en papier, porte les informations nécessaires pour l'identification de la bouteille 1, ces informations pouvant être, soit imprimées, soit manuscrites.

[0017] L'élément de maintien 4, qui peut être avantageusement un godet mince en une matière plastique transparente, par exemple en PVC, comprend un fond 5 et une paroi latérale 6 cylindrique de diamètre et de hauteur appropriées pour que l'élément de maintien 4 puisse être emboîté sur le fond de la bouteille 1 et tienne sur cette dernière avec un serrage suffisant pour ne pas pouvoir tomber de lui-même. De préférence, l'élément de maintien 4 comporte, dans son fond 5, au moins une ouverture 7 permettant, lors de l'emboîtement sur le fond de la bouteille 1, l'échappement de l'air emprisonné entre l'élément 4 et le fond de bouteille 1.

[0018] Tel que cela apparaît sur la figure 2, les inscriptions figurant sur l'étiquette 3, qui est intercalée entre le fond de bouteille 1 et le fond 5 de l'élément de maintien 4, sont parfaitement visibles et lisibles pour l'observateur.

[0019] Il y a lieu de noter que le mode de réalisation décrit ne constitue qu'un exemple indicatif et non limitatif et admet de nombreuses modifications et variantes.

[0020] Ainsi, l'élément de maintien 4, au lieu d'être transparent, pourrait être non transparent, par exemple coloré, le fond 5 étant, dans ce cas, ajouré à l'endroit des informations inscrites sur l'étiquette 3.

[0021] Il serait également possible de combiner le moyen de support d'informations et le moyen de maintien en un seul élément en forme de godet, auquel cas les informations permettant d'identifier la bouteille seraient inscrites sur le fond de l'élément en forme de godet.

[0022] Le dispositif tel que décrit peut être complété par au moins une bande de matériau plat, par exemple du même matériau que celui de l'élément en forme de godet, d'une longueur qui peut être sensiblement égale ou supérieure à la circonférence de la bouteille au niveau de son fond. Cette bande peut être sélectivement placée dans l'élément de maintien en forme de godet pour s'intercaler entre la paroi latérale cylindrique de cet élément et la paroi cylindrique de la partie de fond de la bouteille, de manière à compenser, en cas de besoin, le jeu qui pourrait exister entre une bouteille et un élément de maintien en forme de godet n'ayant pas exactement le diamètre de la bouteille. Il s'avère en effet que les bouteilles de même contenance, même pour des vins provenant d'une même région viticole, peuvent présenter des diamètres différents.

[0023] L'utilisation sélective de cette bande complémentaire permet donc d'adapter un même élément de maintien en forme de godet à des bouteilles de différents diamètres.

[0024] Le même résultat peut être obtenu d'une manière plus simple et plus élégante par l'élément de maintien 4 illustré par la figure 3.

[0025] Cet élément 4 en forme de godet comporte dans sa paroi latérale 6 de forme générale cylindrique plusieurs cannelures intérieures 8 s'étendant axialement depuis le bord libre de la paroi latérale 6 jusqu'à distance du fond 5. Les cannelures dont la profondeur (radiale) peut de préférence être supérieure à l'épaisseur du matériau constitutif de l'élément 4 réalisé de préférence dans son ensemble par thermoformage à partir d'un matériau en feuille tel que PVC procurent à la paroi latérale 6 une souplesse qui permet l'adaptation d'un même élément 4 à des bouteilles de diamètres différents, sans utilisation de moyens supplémentaires.

moyen de maintien comprend un élément de maintien (4) en forme de godet dont au moins le fond (5) est transparent et qui est conformé avec une paroi latérale (6) cylindrique de hauteur et de diamètre tels que l'élément de maintien (4) puisse être emboîté et tienne par serrage sur la partie de fond de la bouteille et que le moyen de support d'informations est une étiquette circulaire (3) susceptible d'être intercalée entre le fond de la bouteille (1) et le fond (5) de l'élément de maintien (4) de manière que les informations portées par l'étiquette (3) soient visibles et lisibles à travers le fond (5) de l'élément de maintien (4).

2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que l'élément de maintien (4) est en matière plastique transparente, par exemple en PVC.

3. Dispositif suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que l'élément de maintien (4) comprend, dans son fond (5), au moins une ouverture (7) permettant l'échappement de l'air lors de l'emboîtement sur le fond de la bouteille (1)..

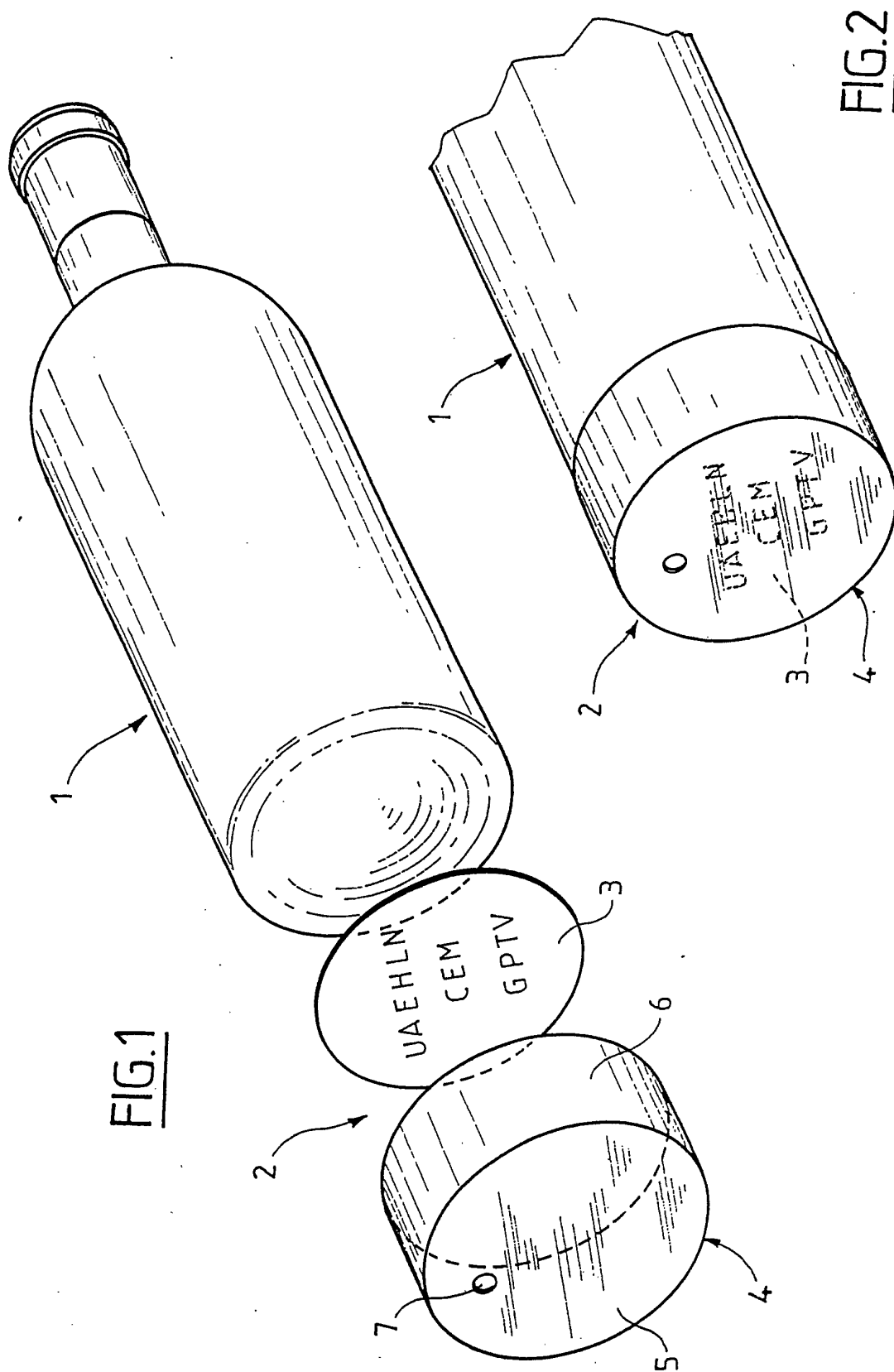
4. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait qu'il comprend, en plus, au moins une bande de matériau plat pouvant être intercalée sélectivement entre la paroi latérale cylindrique de l'élément de maintien et la paroi cylindrique de la partie de fond de la bouteille pour compenser le jeu éventuel entre lesdites parois.

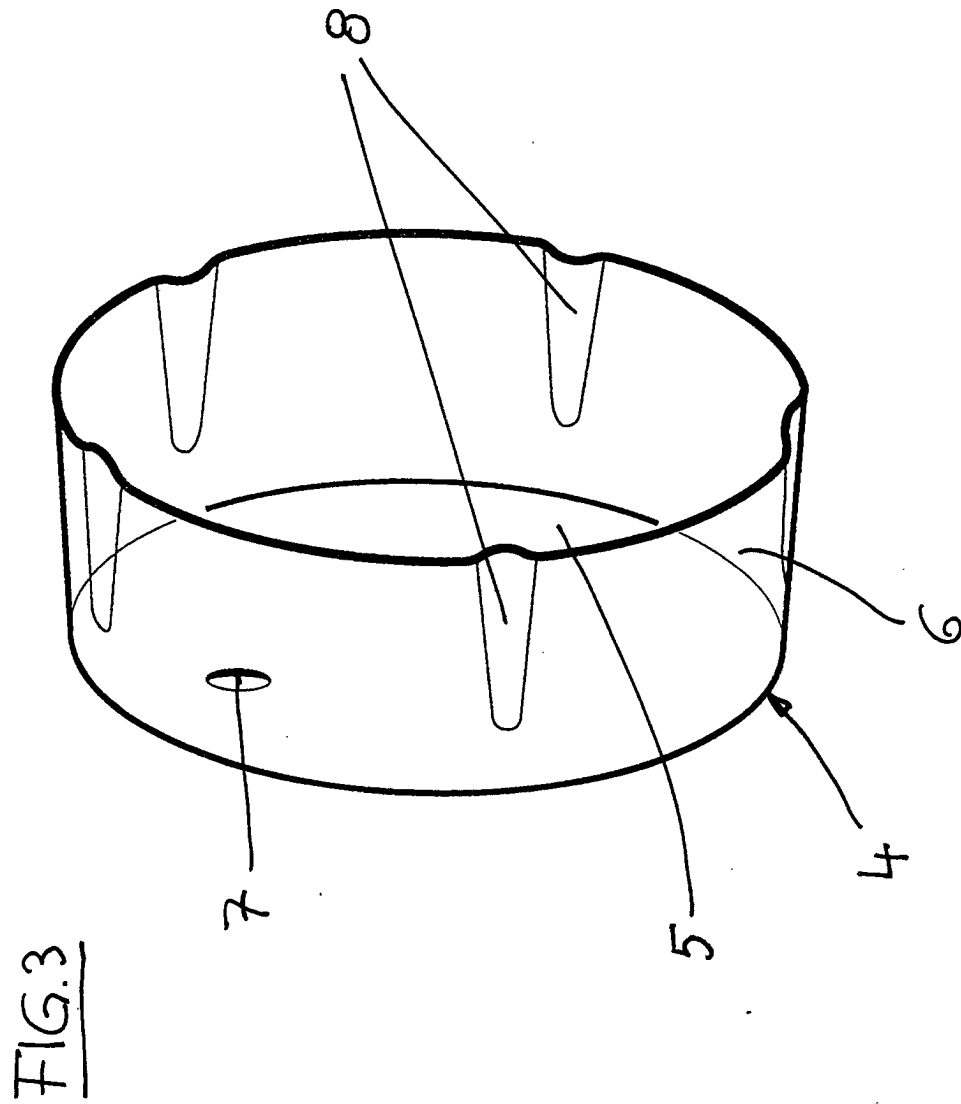
5. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que la paroi latérale (6) de l'élément de maintien (4) comporte des cannelures (8).

6. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que l'élément de maintien (4) est réalisé par thermoformage à partir d'un matériau en feuille.

Revendications

1. Dispositif de présentation d'informations pour des bouteilles, notamment des bouteilles de vin, disposées de manière que seule la partie de fond soit visible pour un observateur, comprenant un moyen de support d'informations (3) et un moyen de maintien (4) conformé de manière à pouvoir être fixé sur la partie de fond d'une bouteille (1) pour maintenir le moyen de support d'informations en position sur le fond de la bouteille, caractérisé par le fait que le







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 40 0309

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (InCl.7)
X	EP 0 523 943 A (MERCK & CO INC) 20 janvier 1993 (1993-01-20)	1-4,6	G09F3/20 B65D23/14
Y	* colonne 2, ligne 11 - ligne 55; figures *	5	

Y	US 4 442 944 A (YOSHINO YATARO ET AL) 17 avril 1984 (1984-04-17)	5	
	* abrégé; figure 8A *		

X	EP 0 523 942 A (MERCK & CO INC) 20 janvier 1993 (1993-01-20)	1-4,6	
	* colonne 2, ligne 9 - ligne 52; figures *		

X	EP 0 865 015 A (ORMANCEY JEAN PIERRE) 16 septembre 1998 (1998-09-16)	1-4,6	
	* colonne 6, ligne 24 - ligne 38; figures 9A,9B *		

X	FR 2 199 906 A (BARBAZANGE EMIL) 12 avril 1974 (1974-04-12)	1-4,6	
	* revendications; figures *		

A	FR 2 357 437 A (CARNAUD TOTAL INTERPLASTIC) 3 février 1978 (1978-02-03)		G09F B65D

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 20 avril 2001	Examineur Gallo, G
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 82 (P04002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 40 0309

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-04-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0523943 A	20-01-1993	US 5165546 A CA 2073730 A JP 6154286 A	24-11-1992 16-01-1993 03-06-1994
US 4442944 A	17-04-1984	US 4367820 A US 4463860 A	11-01-1983 07-08-1984
EP 0523942 A	20-01-1993	US 5129520 A CA 2073748 A JP 6154285 A	14-07-1992 16-01-1993 03-06-1994
EP 0865015 A	16-09-1998	FR 2760881 A	18-09-1998
FR 2199906 A	12-04-1974	AUCUN	
FR 2357437 A	03-02-1978	BE 856440 A DE 2730351 A ES 229815 U GB 1537179 A LU 77691 A NL 7707403 A	04-01-1978 19-01-1978 16-10-1977 29-12-1978 26-03-1979 10-01-1978

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82